



Régularisation charge chauffage collectif bois

Par **Abdel Rabia**, le **12/07/2017** à **22:37**

Bonjour je voudrais savoir si c est normal de payer une régularisation de charge de chauffage équivalente à une année de consommation chauffage collectif au bois, avant modification nous payons moins cher au fioul ? De plus l'entretien coûte plus cher qu'une année de consommation, nous payons 100€ de provisions chaque mois aussi je loue un f3 54m2 c le plus petit appartement dans un groupe de 4 bâtiments de 6 logements f3 f4 et f5 je paye autant que mon voisin qui a f5 de 81m2, suis-je en droit de refuser de payer sachant que je ne peux pas faire la copie des justificatifs et factures ? Nous payons 4800€ en énergie et 5000€ en entretien chauffage sur 24 logements ? Je comprends pas la répartition ? je ne parle pas des autres charges !!! Nos charges ont doublé 2x en 2 ans est-ce normal sachant que nous sommes en logements sociaux ? Pouvez-vous m'éclairer Merci